



Conseil communal du 17/12/2025

Réponse à l'interpellation n°31 :

« Fin de la gratuité pour les enfants dans les académies en Fédération

Wallonie-Bruxelles et impact pour notre académie communale ; Interpellation introduite par Mme LOUKILI Nouhayla, Conseillère communale - report du 26/11/2025 »

(ordre du jour)

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre interpellation et pour l'attention portée au devenir de notre Académie et de sa fréquentation par nos enfants.

L'accès à la culture pour tous, dès le plus jeune âge, était une réalité que permettait nos académies. Il est regrettable de devoir parler de cela au passé.

Une ouverture sur le monde était offerte à nos enfants, il n'était pas nécessaire d'y ajouter un frein supplémentaire : celui du coût.

Quand on analyse les corrélations entre l'accès à l'art et le milieu socio-économique, cette décision aura des conséquences importantes.

Ceci, plus encore, quand on connaît le revenu moyen des habitants de Saint-Josse.

Cette mesure est donc particulièrement difficile à vivre pour les élèves, les familles, les enseignants et la direction. Pour l'ensemble du Collège également. C'est tout un engagement que l'on détricote.

Madame la Conseillère, vous avez donc raison de vous inquiéter et de nous interpellier, car nous ne sommes pas restés les bras croisés.

Nous souhaitons trouver des solutions justes pour garantir l'accès aux académies. En particulier pour ceux pour qui une inscription payante revient à en fermer définitivement les portes.

On constatait déjà, par le passé, qu'au moment où les cours devenaient payants (à 12 ans), nombreux étaient les enfants qui ne poursuivaient pas leur formation, alors qu'ils y prenaient plaisir et parfois y excellaient.

Mes chers Collègues, permettez-moi de vous présenter l'état de nos travaux, car les échanges ont été nombreux avec la Direction et l'ensemble de mes Collègues.

En voici la substance :

Sur les trois dernières rentrées, la moyenne du nombre d'élèves de moins de 12 ans domiciliés à Saint-Josse inscrits à l'Académie s'élevait à 110 enfants.

Si le droit d'inscription, aujourd'hui gratuit, devait être indexé à 98 euros, cela représenterait pour ces élèves un coût total d'environ 11 000 euros.

C'est donc le montant qu'il faudrait idéalement compenser si la Commune souhaite maintenir une forme de gratuité pour les enfants tennodois.

Une contribution variable pourrait aussi être envisagée en fonction des revenus des parents, afin que le système mis en place bénéficie réellement à ceux qui en ont le plus besoin.

Ces éléments, chiffrés et objectivés, permettront au Collège d'analyser différentes pistes, notamment :

- l'éventuelle mise en place d'un mécanisme communal de compensation, ciblé sur les familles tennodoises et en particulier les plus fragiles ;
- une interpellation des autorités compétentes afin de défendre le modèle fort des académies.

Dans le cadre de l'analyse menée par le Collège, une piste particulièrement pertinente est à l'étude : la duplication du dispositif existant des chèques sport vers un système de "chèques culture", destiné à financer les frais d'inscription des enfants domiciliés à Saint-Josse et à compenser la disparition de la gratuité en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce mécanisme présenterait plusieurs avantages :

- une réponse ciblée : le soutien serait réservé aux enfants tennodois, ce qui correspond à notre priorité sociale et à nos compétences communales ;
- une compensation directe : le montant du chèque culture pourrait être fixé de manière à couvrir tout ou partie du droit d'inscription, garantissant ainsi que les familles les plus fragiles ne soient pas pénalisées ;
- une continuité avec une politique existante : le dispositif des chèques sport fonctionne déjà, est connu du public et peut servir de modèle administratif et budgétaire ;
- une mesure simple à communiquer et facile à comprendre pour les familles, qui connaissent bien le mécanisme.

Le Collège n'écarte donc pas l'idée d'introduire ces chèques culture dès la rentrée 2026, si les moyens budgétaires le permettent.

Pour mémoire, ceci figurait d'ailleurs dans la note de Politique générale.

Les montants évoqués pour compenser le coût des enfants tennodois (maximum 11 000 € par an) constituent une base raisonnable pour examiner la viabilité financière de cette mesure et garantir une égalité en matière d'accès à la culture.

Cette piste sera analysée dans le cadre du budget communal et en concertation avec l'Académie, afin d'assurer une réponse efficace, équitable et conforme à nos priorités en matière d'accès à la culture.

Je vous remercie encore pour votre intérêt, Madame la Conseillère, ainsi que l'ensemble du Conseil pour son attention.